

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL JUSTICE SOLIDARITE



SYMPOSIUM SUR LE CONSTITUTIONNALISME

L'ORGANE DE GESTION DES ELCTIONS (OGE)

Note de Présentation du Paneliste Monsieur Bader KABA

M. Ali Bader KABA, juriste publiciste, formé à Paris I Panthéon-Sorbonne. Il a assuré des enseignements et mené des recherches au sein du laboratoire d'anthropologie juridique et politique de Paris (LAJP). Il a enseigné pendant plusieurs années le Droit et les sciences politiques, avant de rejoindre la CENI comme Conseiller juridique entre de 2013 à 2017.

Auteur de quelques publications institutionnelles, il est aussi Co-auteurs de deux essais de référence sur la Guinée, à savoir

- Quel Avenir pour les jeunes de Guinée, 2005 Harmattan France
- La Guinée face à la Mondialisation, 2007, Harmattan France

Il également l'auteur d'un article scientifique à la confluence du droit administratif et du droit constitutionnel, intitulé :

- La Constitutionnalité du Service Public dans les espaces juridiques guinéen et français.

M. Bader KABA, suit avec un intérêt certain, toutes les évolutions et mutations socio-politiques et institutionnelles en Guinée et en Afrique, en dépit de ses fonctions qu'il exerce au Ministère de la Justice comme conseiller du Ministre en charge des questions institutionnelles et comme Co-Directeur national de la législation.

Note succincte de Présentation :

L'analyse du statut juridique et institutionnel des OGE est un exercice de routine pour les acteurs et praticiens. Elle permet en effet, de cerner les rôles de l'OGE, ses missions, son mandat, ses moyens et ressources de fonctionnement ainsi que ses attributions.

Mais cette analyse s'avère à priori, limitée, en ce qu'elle ne permet guère de prendre en charge ou expliquer les dynamiques socio-politiques propres aux processus électoraux.

Le Bilan récent de l'expérience guinéenne dans la conduite et la gestion des processus électoraux donne des indications certes utiles, mais elles demeurent assez mitigées.

En effet, outre le fait que la CENI de Guinée soit en état de revendiquer un acquis au titre de son expérience décennale qui présente un actif significatif, il y a lieu, hélas, de souligner quelques éléments du passif, qui appellent à des réformes utiles et cruciales pour garantir la tenue d'élections libres, impartiales et inclusives à court terme.

Nous voulons savoir pourquoi, la CENI rencontre une fronde de contestation tant sur sa légitimité et son indépendance à organiser des scrutins transparents que dans sa capacité opérationnelle à piloter les processus électoraux débouchant sur des résultats dont la fiabilité est sujette à caution. Comment parvenir à une forme institutionnelle garantissant à la fois l'efficacité et l'intégrité des scrutins !

Nous soulignerons les faiblesses actuelles sans occulter les acquis qui forment l'héritage institutionnel de l'OGE.

Nous nous attacherons également à mettre doublement en évidence, les leçons apprises d'une part, et d'autre part, nous mènerons un exercice de capitalisation des acquis à l'effet de proposer des pistes de réformes ou d'amélioration.